



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



BULLETIN POLITIQUE

POLICY

ISSUE ÉMISSION	DATE		
379	2013	01	04
	Y-A	M	D-J



Policy number and title:

**COMMISSIONER'S DIRECTIVE 726 –
CORRECTIONAL PROGRAMS**

Why was the policy changed?

This Commissioner's Directive (CD) has been revised to reflect changes to the *Corrections and Conditional Release Act* (CCRA), to comply with the recommendations of the Policy Review Task Force, and to generate efficiencies in the administration of correctional programs.

What has changed?

Technical modifications have been made to the document. Substantive changes include:

- The removal of the mandatory requirement for Correctional Program Officers (CPOs) to conduct post-program case conferences with Parole Officers (POs).
- The addition of responsibilities related to information sharing with victims.
- The re-assignment of responsibilities that were previously assigned to the Director, Interventions.
- The position title has been amended in paragraphs 7c and 8 to accurately reflect the responsibilities.

How was the policy developed?

This policy was revised collaboratively by the Correctional Operations and Programs Sector and the Strategic Policy Division.

Numéro et titre de la politique :

**DIRECTIVE DU COMMISSAIRE 726 –
PROGRAMMES CORRECTIONNELS**

Pourquoi la politique a-t-elle été modifiée?

La directive du commissaire (DC) précitée a été révisée afin de l'harmoniser avec les changements apportés à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* (LSCMLC), de donner suite aux recommandations du Groupe de travail sur l'examen des politiques et d'accroître l'efficacité dans l'administration des programmes correctionnels.

Qu'est-ce qui a changé?

Des modifications de forme ont été apportées à la politique. Les changements importants incluent :

- La suppression de l'exigence obligatoire pour les agents de programmes correctionnels (APC) de tenir des conférences de cas après le programme avec les agents de libération conditionnelle (ALC).
- L'ajout de responsabilités liées à la communication de renseignements aux victimes.
- La réaffectation de responsabilités qui étaient auparavant celles du directeur, Interventions.
- La modification du titre de poste aux paragraphes 7c et 8 afin de refléter avec exactitude les responsabilités.

Comment la politique a-t-elle été élaborée?

La politique a été révisée par le Secteur des opérations et des programmes correctionnels de concert avec la Division de la politique stratégique.

Accountabilities?

The Assistant Commissioner, Correctional Operations and Programs, is accountable for this CD. Responsibilities for the various levels (i.e., National and Regional Headquarters, institutions and districts) are outlined in the policy document.

Who will be affected by the policy?

The Director, Citizen Engagement at National Headquarters, and Victim Services Officers now have responsibilities under this CD. Responsibilities of the Regional Deputy Commissioners, Regional Administrators, Assessment and Interventions (RAAIs), CPOs, POs and the Director, Reintegration Programs, have been revised.

Other impacts?

Training may be required.

Contact:

- Michael Bettman
- Director General
- Offender Programs & Reintegration
- 613-995-6547
- Michael.bettman@csc-scc.gc.ca

Y aura-t-il des comptes à rendre?

Le commissaire adjoint, Opérations et programmes correctionnels, est responsable de cette DC. Les responsabilités des différents paliers (c.-à-d. les administrations centrale et régionales, les établissements et les districts) sont décrites dans le document de politique.

Qui sera touché par la politique?

Le directeur, Engagement des citoyens à l'administration centrale, et les agents des services aux victimes ont maintenant des responsabilités en vertu de cette DC. Les responsabilités des sous-commissaires régionaux, des administrateurs régionaux, Évaluation et interventions (AREI), des APC, des ALC et du directeur, Programmes de réinsertion sociale, ont été révisées.

Y aura-t-il d'autres répercussions?

De la formation pourrait être requise.

Personne-ressource :

- Michael Bettman
- Directeur général
- Programmes et réinsertion sociale des délinquants
- 613-995-6547
- Michael.bettman@csc-scc.gc.ca